



POLITIQUE SECTORIELLE

TABAC

DATE DE MISE EN APPLICATION : 01/01/2023

Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

SOMMAIRE

1	Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, acteur engagé en faveur des enjeux de santé	3
2	Périmètre couvert par la politique	4
3	Principes d'encadrement	5
4	Application de ces principes	6
5	Validation et révision de la politique	6

1

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA, ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DES ENJEUX DE SANTÉ

L'industrie du tabac nuit à la fois à l'environnement et à la santé humaine.

Chaque année, elle provoque au niveau mondial 8 millions de décès, détruit 600 millions d'arbres et 200 000 hectares de terres, engendre la perte de 22 milliards de tonnes d'eau et émet 84 millions de tonnes de CO₂ (source : OMS - mai 2022).

La culture du tabac accélère la déforestation et prive certaines régions de l'eau et des terres agricoles qui leur sont pourtant vitales pour leur production alimentaire. Ses importantes émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique. Les déchets liés au tabac sont également source de pollutions.

En France, le tabagisme représente la première cause de dé-

cès évitable, le tabac entraînant de nombreux risques pour la santé : maladies cardiovasculaires, cancers du poumon... Le tabagisme passif constitue également une problématique de santé publique qui concerne l'ensemble de la société : hommes, femmes, enfants y compris in utero.

Au regard des impacts majeurs sur la santé humaine, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a souhaité adopter une politique d'exclusion du tabac. En cohérence avec sa Raison d'être, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé en faveur d'une économie et d'une finance plus durables. Il accompagne en priorité la transition climatique et la préservation du capital naturel ainsi que la transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires. Les actions menées visent à contribuer aux Objectifs de Développement Durable qui lui semblent prioritaires.



Ainsi, la politique sectorielle tabac s'inscrit pleinement dans la poursuite de l'Objectif de Développement Durable n°3 : Bonne santé et bien-être.

La politique sectorielle tabac du groupe Crédit Mutuel Arkéa cible les activités de production et de fabrication du tabac ainsi que certaines activités de distribution. Les critères d'application s'adaptent selon les métiers du groupe pour davantage de pertinence selon les activités financées.



PÉRIMÈTRE COUVERT PAR LA POLITIQUE

Cette politique d'encadrement s'applique aux activités suivantes du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- ▶ Activités de **financement à destination des professionnels et des entreprises**, réalisées par le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail ;
- ▶ Activités de **capital-investissement à destination des entreprises**, gérées par Arkéa Capital, et investissements dans des fonds ;
- ▶ Activités de **gestion d'actifs** réalisées par Arkéa Asset Management ;
- ▶ Investissements réalisés par Suravenir et Suravenir Assurances ;
- ▶ Placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa ;
- ▶ Investissements du Crédit Mutuel Arkéa dans des fonds ;
- ▶ Activités monétiques pour les commerçants, dans le cadre de la politique de gestion du risque acquéreur.
- ▶ *À l'exception :*
 - > des fonds indiciels, des fonds de fonds en gestion d'actif ;
 - > des fonds ou mandats dédiés pour lesquels les contraintes sont imposées par les clients. Dans ce cas, il sera proposé aux clients d'adopter les principes appliqués par la présente politique pour leurs fonds ;
 - > des encours indirects dont le ratio d'emprise de Suravenir est inférieur à 50 % ;
 - > des UC externes et toutes les UC investies dans des trackers/fonds indiciels et produits structurés et des sous-jacents immobiliers. Une démarche de sensibilisation des clients sera étudiée.



PRINCIPES D'ENCADREMENT

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Les critères d'exclusion s'appliquent comme suit :

Activités de financement à destination des profes- sionnels et des entreprises

- ▶ Toute nouvelle entrée en relation est interdite avec une entreprise dont le code NACE est :
 - > 01.15Z Culture du tabac ;
 - > 12.00Z Fabrication de produits à base de tabac ;
 - > 46.35Z Commerce de gros de produits à base de tabac.
- ▶ S'agissant des clients existants :
 - > si l'entreprise a un **chiffre d'affaires lié à la production/fabrication de tabac inférieur ou égal à 50 %** de son chiffre d'affaires total¹ : **interdiction de financement** (court terme et/ou moyen long terme) sur l'activité en lien avec la production de tabac.
 - > si l'entreprise a un **chiffre d'affaires lié à la production/fabrication de tabac supérieur à 50 %** de son chiffre d'affaires total¹ : **dénonciation de la relation et clôture des comptes supports de l'activité.**

Activités de capital-investissement à destination des entreprises

- ▶ Tout nouvel investissement direct est interdit dans une entreprise dont le code NACE est :
 - > 01.15Z Culture du tabac ;
 - > 12.00Z Fabrication de produits à base de tabac ;
 - > 46.35Z Commerce de gros de produits à base de tabac.

- ▶ Pour les nouveaux investissements des véhicules sous gestion d'Arkéa Capital dans des fonds : systématisation d'une clause engageant la société de gestion à ne pas investir, dans le cadre du fonds concerné, dans des acteurs dont le code NACE est :
 - > 01.15Z Culture du tabac ;
 - > 12.00Z Fabrication de produits à base de tabac ;
 - > 46.35Z Commerce de gros de produits à base de tabac.

Activités de gestion d'actifs réalisées par Arkéa Asset Management, investissements réalisés par Suravenir et Suravenir Assurances et

placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa

- ▶ Tout nouvel investissement est interdit sur des acteurs² :
 - > dont le chiffre d'affaires lié à la production de tabac est supérieur à 5 % de son chiffre d'affaires total,
 - > ou dont le chiffre d'affaires lié à la distribution de tabac est supérieur à 15 % de son chiffre d'affaires total.

Autres activités du groupe

- ▶ Dans le cadre de sa politique de risque acquéreur, portant sur les activités monétaires pour les commerçants, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'interdit de traiter les paiements par carte bancaire liés à la vente de tabac en e-commerce.
- ▶ Pour les nouveaux investissements du Crédit Mutuel Arkéa dans des fonds : systématisation d'une clause engageant la société de gestion à ne pas investir, dans le cadre du fonds concerné, dans des acteurs dont le code NACE est :
 - > 01.15Z Culture du tabac ;
 - > 12.00Z Fabrication de produits à base de tabac ;
 - > 46.35Z Commerce de gros de produits à base de tabac.

1 - quel que soit le code APE du client, hors code "47 Commerce de détails"

2 - quel que soit le secteur d'activité

4

APPLICATION DE CES PRINCIPES

Les principes d'exclusion décrits précédemment s'appliquent à chaque entreprise identifiée ainsi qu'à ses filiales. La mise en œuvre de ces principes s'appuie sur des bases de données externes

ou des analyses internes, selon les périmètres d'application.

Chaque entité du groupe Crédit Mutuel Arkéa visée par la présente politique est responsable de l'intégration de ces principes à ses politiques de financement et d'investissement existantes, ainsi qu'aux procédures de suivi et de contrôle.

5

VALIDATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique a été validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 25 novembre 2022.

Cette politique fera l'objet d'une révision régulière afin de s'inscrire en cohérence avec la trajectoire de progrès du groupe en matière de prise en compte des enjeux ESG- Climat et d'évolution de la politique d'accompagnement des enjeux de santé sur les territoires par le groupe.

Crédit Mutuel **ARKEA**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arka.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Asset Management, Suravenir, Suravenir Assurances..).